

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2021

COMPTE RENDU

Le 26 mai 2021, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants. Le SDE54 fixe le reversement de cette taxe à hauteur de 97% du produit réellement collecté sur son territoire. L'assemblée approuve le principe et accepte la fraction, pour la période 2021 / 2027.

Le Président donne lecture des délibérations de la Communauté d'Agglomération de Longwy, prise en séance du 31 mars 2021 relatives à la modification du nom de la collectivité et à la mise à jour des statuts. Le conseil :

- Accepte la modification du nom de la CAL en
« GRAND LONGWY AGGLOMERATION »
- Accepte le reclassement des compétences et la modification de ses statuts

Le Conseil décide la création d'un contrat « Parcours Emploi Compétences » affecté au service technique à compter du 1^{er} juin 2021, pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.

L'assemblée modifie le tableau des emplois en créant un poste de :
« Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe »
et autorise le maire à rédiger l'arrêté de nomination.

Dans un souci de favoriser la bonne administration communale, le Conseil décide de déléguer au maire la compétence ci-dessous :
« Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux »

L'assemblée décide l'aliénation de l'immeuble sis 33 rue de Longwy à la SCI L'ECOLE au prix de 325 000 euros.

Le Maire,




Jean HUARD